

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ SPEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALAMBRAY**

**LE PRÉFET,**

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1, R.125-5, R.125-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-3 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 avril 2024 portant composition et fonctionnement de la commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de la société SPEN sur le territoire de la commune de Valambray ;

**VU** les propositions de la société SPEN du 14 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à la modification de la composition du collège « Exploitants de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire général ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 3 relatif à la composition de commission de suivi de site de la société SPEN sise sur le territoire de la commune de Valambray, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation par arrêté préfectoral, est modifié comme suit :

Président : le préfet ou son représentant

1/ Collège « administrations de l'État » :

- le préfet ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;

2/ Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

Conseil départemental :

- titulaire : Mme Angélique LEMIERE, conseillère départementale du canton de Troarn ;
- suppléant : M. Bruno FRANCOIS, conseiller départemental du canton de Le Hom ;

Commune de Valambray :

- titulaire : Mme Anne Mary LAFOSSE, conseillère municipale de la commune de Valambray ;
- titulaire : Mme Marie-Pierre JEANNE, conseillère municipale de la commune de Valambray ;
- suppléante : Mme Laurence MORIN, conseillère municipale de la commune de Valambray ;
- suppléant : M. Pierre ROUSSEAU, conseiller municipal de la commune de Valambray ;

3/ Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

GRAPE :

- titulaire : M. René MAFFEI ;
- suppléant : M. Brahim BOUFROU ;

CREPAN :

- titulaire : M. Emile CONSTANT ;
- titulaire : Mme Claudine JOLY ;
- suppléante : M. Annick NOËL ;

4/ Collège « Exploitants de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

- titulaire : **M. Morgan HUMEAU, directeur unité opérationnelle site de Billy / SPEN ;**
- titulaire : **Mme Maryse LEBERTRE, responsable Environnement et veille réglementaire / VEOLIA Recyclage & Valorisation des Déchets (RVD) ;**
- titulaire : M. Bruno DEPIERRE, directeur général de la Société SPEN ;
- suppléant : M. Mathias GASTÉBOIS, expert métier Stockage / VEOLIA Recyclage & Valorisation des Déchets (RVD) ;

5/ Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

- titulaire : M. Fabien QUIGNON, salarié d'un centre de traitement des déchets dans le département de la Seine-Maritime ;

Le représentant du collège des salariés dispose de trois voix.

**ARTICLE 2** : Le reste sans changement.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture, affiché en mairie de Valambray et adressé à chacun des membres de la commission de suivi de site.

Fait à Caen, le 14 mai 2025

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Stéphane SINAGOGA